

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe, au lieu-dit « Les Pierres Blanches »

Maître d'ouvrage : société Energie Saint-Ouen-sur-Gartempe (WPD Solar France)

La Société Energie Saint-Ouen-sur-Gartempe, représentée par M. Niclas FRITCH a déposé le 25 septembre 2024 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe, au lieu-dit « Les Pierres Blanches ».

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUETE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2026-80 du 30 juillet 2026, l'ouverture d'une enquête publique, selon les dispositions du code de l'environnement, **pendant une durée de trente-trois jours (33) consécutifs, du lundi 7 septembre 2026 à partir de 14h00 au vendredi 9 octobre 2026 jusqu'à 17h00**, en mairie de Saint-Ouen-sur-Gartempe.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, de la réponse du maître d'ouvrage à cette dernière, de l'avis de la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe et de la notification d'absence d'avis de la communauté de communes Haut-Limousin en Marche, **sera consultable en mairie de Saint-Ouen-sur-Gartempe** afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance **aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :**

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Le public pourra consigner ses observations et propositions **sur le registre d'enquête publique**, ou les adresser au commissaire enquêteur **par voie postale** à la mairie de la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe ou **par voie électronique** en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7550/>, ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : enquete-publique-7550@registre-dematerialise.fr

M. Jean-Luc BAYARD, cadre supérieur de la direction générale des finances publiques, en retraite, désigné le 6 juillet 2026 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences** à la mairie de Saint-Ouen-sur-Gartempe, aux jours et heures fixés ci-après :

- lundi 7 septembre 2026 de 14h à 17h
- jeudi 17 septembre 2026 de 14h à 17h
- mercredi 30 septembre 2026 de 14h à 17h
- vendredi 9 octobre 2026 de 14h à 17h

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques, ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/7550/>

Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :

- à la mairie de Saint-Ouen-sur-Gartempe, aux jours et horaires précités ;
- à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Simon GRANDCOIN courriel : s.grandcoin@wpd.fr
tél : 06.44.19.03.16

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions. **Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public** pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Ouen-sur-Gartempe et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat en la Haute-Vienne à l'adresse mentionnée ci-dessus.

DECISION AU TERME DE L'ENQUETE – AUTORITE COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe, déposée par la société Energie Saint-Ouen-sur-Gartempe (WPD Solar France).